

COMMISSION D'APPEL

04.76.26.87.72 – Mardi à partir de 16 H.

REUNION DU MARDI 15/10/2019

Président : M. VACHETTA.

Présents : A. SECCO (secrétaire), J. LOUIS, V. SCARPA, J. M. KODJADJANIAN, R. NODAM, G. BISERTA, H. COBAN.

Excusés : F. MOREL, F. AGACI.

CONVOCATION

DOSSIER N°03 : Appel de l'arbitre Mr BRIOUA Noureddine **en date du 14/10/2019** contestant la décision prise par la commission départementale de discipline lors de sa réunion du 08/10/2019.

L'audition aura lieu le mardi 22/10/2019 à 19H00.

Les personnes sont convoquées par LA BOITE MAIL des clubs qui transmettront la convocation aux personnes concernées.

L'arbitre officiel est convoqué par sa boîte mail perso.

APPEL REGLEMENTAIRE

AUDITION DU MARDI 15/10/2019

RELEVE DE DECISION

DOSSIER N°02 : Appel du club de **GIERES en date du 20/09/2019** contestant la décision prise par la commission départementale des règlements lors de sa réunion du 17/09/2019.
Match : CROLLES 2 / GIERES – U15 D3 Poule B du 08/09/2019.

Sur la sanction suivante: Match perdu aux deux équipes.

La commission départementale d'appel :

- Infirme la décision de la commission des règlements prise lors de sa réunion du 17/09/2019.
- Donne match à jouer à une date fixée par la commission sportive.
- Met les frais inhérents à la présente procédure à la charge du District de l'Isère.

ATTENTION : le document ci-dessus permet de prendre connaissance des décisions de la Commission Départementale d'Appel, à titre informatif, et ne remplace pas la décision motivée qui est notifiée aux parties par la boîte mail des clubs.

Le Président
Michel VACHETTA

Le Secrétaire
André SECCO